

Procès-verbal de la première session de l'Assemblée de l'UEO (Strasbourg, 5 et 8 juillet 1955)

Légende: Les 5 et 8 juillet 1955, a lieu, à Strasbourg dans l'hémicycle de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la première session de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) rassemblant les délégations de la France, du Royaume-Uni, de la Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg, de l'Italie et de la République fédérale de l'Allemagne.

Source: Actes officiels. Première session, I. Ordres du jour — Procès-verbaux. Strasbourg: Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale, Juillet 1955. 42 p. p. 12.

Copyright: (c) WEU Assembly - Assemblée de l'UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/proces_verbal_de_la_premiere_session_de_l_assemblee_de_l_ueo_strasbourg_5_et_8_juillet_1955-fr-81bae4c7-1292-461a-a3f3-7877a233d046.html

Date de dernière mise à jour: 14/05/2013

PREMIÈRE SÉANCE

Mardi 5 juillet 1955

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|------------------------------|
| 1. Élection du Président et des Vice-Présidents. | 3. Élaboration du Règlement. |
| 2. Message du Conseil. | |

PROCES-VERBAL

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Boggiano Pico, Président d'âge.

1. Ouverture de la session

En application de l'article IX du Traité de Bruxelles modifié et complété par le protocole du 23 octobre 1954 et de la décision prise par le Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale lors de sa réunion tenue à Paris le 7 mai 1955, le Président d'âge déclare ouverte la première Session de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale.

2. Allocution du Président d'âge

Le doyen d'âge prononce le discours d'ouverture.

3. Pouvoirs des Représentants à l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale

L'Assemblée prend acte de la ratification des pouvoirs de ses membres par l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.

4. Présences

L'Assemblée décide d'appliquer provisoirement les dispositions du Règlement de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe en matière de suppléances. En conséquence, la liste des Représentants ayant signé le registre de présence fait l'objet de l'annexe ci-après.

5. Élection du Président

L'Assemblée décide d'appliquer provisoirement les dispositions du Règlement de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe en ce qui concerne l'élection du Président.

La séance, suspendue à 17 h. 20, est reprise à 17 h. 35.

Le doyen d'âge fait savoir à l'Assemblée qu'il a reçu la candidature de M. Maclay aux fonctions de Président.

Sur la proposition de M. Guy Mollet, l'Assemblée unanime décide de ne pas procéder à un scrutin secret et désigne par acclamation M. Maclay comme Président.

Sur l'invitation du doyen d'âge, M. Maclay, Président de l'Assemblée, prend place au fauteuil présidentiel.

6. Élection des Vice-Présidents

Sur la proposition du Président, l'Assemblée décide, provisoirement, de désigner six Vice-Présidents et d'appliquer pour leur élection les dispositions du Règlement de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe concernant l'élection des Vice-Présidents.

La séance, suspendue à 17 h. 45 pour permettre le dépôt des candidatures, est reprise à 18 h. 40.

Le Président donne lecture des candidatures suivantes aux fonctions de Vice-Président :

MM. Bichet, Boggiano Pico, Bohy, Fens, Lütkens, Schaus.

L'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et de désigner par acclamation ses six Vice-Présidents par rang d'âge.

En conséquence, MM. Boggiano Pico, Lütken, Bohy, Fens, Schaus et Bichet sont proclamés élus Vice-Présidents de l'Assemblée.

7. Message du Conseil

Le message du Conseil est présenté par M. Spaak, Président du Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale.

Le Président propose à l'Assemblée de surseoir à tout débat sur le message jusqu'à l'élaboration de son règlement.

M. van der Goes van Naters propose que l'Assemblée réaffirme son droit de nommer son Greffier et en délègue l'exercice à son Bureau.

Intervient : M. Spaak.

M. de Menthon propose que, au cours d'une séance de l'Assemblée qui se tiendrait avant la fin de la session en cours de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, le Bureau lui soumette la candidature d'un Greffier et des propositions relatives à l'organisation des travaux.

Sur la proposition du Président, l'Assemblée décide de surseoir à l'examen de ces suggestions jusqu'à ce que le Bureau en ait discuté en vue de lui soumettre ses propositions.

8. Élaboration du Règlement intérieur

Le Président propose à l'Assemblée de désigner une commission spéciale d'organisation de 17 membres répartis comme suit :

Belgique :	2 membres
France :	3 »
République Fédérale d'Allemagne :	3 »
Italie :	3 »
Luxembourg :	1 »
Pays-Bas :	2 »
Royaume-Uni :	3 »

Cette proposition est adoptée.

Les délégations sont invitées à faire connaître au Secrétariat Général leurs candidats à cette commission pour mercredi 6 juillet à midi.

9. Date, heure et ordre du jour de la prochaine séance

Intervient : Sir Robert Boothby.

L'Assemblée laisse à son Bureau le soin de fixer la date et l'heure de sa prochaine séance.

La séance est levée à 19 h. 5.

APPENDIX

FIRST SITTING

APPENDIX

Names of Representatives or Substitutes who signed the register of attendance ¹.

MM. Azara
Mlle *Klompé* (Beaufort)
MM. Becker
Benvenuti
Bettiol
Boggiano Pico
Bohy
Sir Robert Boothby
M. Bruins Slot
Miss Burton
Sir David Campbell
M. van Cauwelaert
Lord Chesham
MM. *Ebner* (Codacci Pisanelli)
Dehousse
de Félice (Delbos)
Edwards
Erler
Fens
Maydon (Fletcher-Cooke)
von Bismarck (Gerstenmaier)
van der Goes van Naters

MM. Haasler
Heyman
Sharples (Hutchison)
Jaquet
Kalbitzer
Kapteijn
van Kauwenbergh
Kiesinger
Krieger (Koenig)
Kopf
Korthals
Lord Layton
MM. Lemaire
Höfler (Lenz)
Leverkuehn
Lucifero
Lütkens
Maclay
Margue
Mellish
de Menthon
von Merkatz
Mollet

ANNEXE

Liste des Représentants ou Suppléants ayant signé le registre de présence ¹.

MM. Mommer
Montini
Morrison
Janssens (Motz)
Mutter
Nacucchi
Charpentier (Pezet)
Miss Pitt
MM. *Hellwig* (Pünder)
Radius
Mme Rehling
MM. Santero
Schaus
Schmal
Schmid
Mme Schroeder
MM. Schütz
Smithers
Spallicci
von Spreti
Struye
Bichet (Teitgen)
Matteotti (Treves)

The following Representatives were excused attendance:

MM. Badini Confalonieri
Canevari
Chaban-Delmas
Cingolani
Daladier
De Vita
Galletto

MM. Gonella
Lord Henderson
MM. Moutet
Noel-Baker
Oakshott
Paget
Pernot

Les Représentants dont les noms suivent se sont excusés.

MM. Perrier
Plaisant
Reynaud
Rolin
Senghor
Thomson

1. The names of Substitutes replacing Representatives absent are printed in italics, the names of the latter being given in brackets.

1. Sont indiqués en italique les noms des Suppléants ayant remplacé les Représentants absents, dont les noms figurent entre parenthèses.

DEUXIÈME SÉANCE

Vendredi 8 juillet 1955

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|---|
| 1. Constitution de la commission d'organisation. | 2. Rapport du Bureau de l'Assemblée sur la nomination du Greffier de l'Assemblée. |
|--|---|

PROCÈS-VERBAL

La séance est ouverte à 11 h. 55, sous la présidence de M. Maclay, Président de l'Assemblée.

1. Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

2. Présences

La liste des Représentants ayant signé le registre de présence fait l'objet de l'annexe ci-après.

3. Constitution de la commission d'organisation

Interviennent : MM. Janssens, Bohy, Janssens. M. Janssens dépose une motion ainsi rédigée :

« 1. *Le Bureau.* Le Bureau de l'Assemblée se compose d'un Président et de six Vice-Présidents. Il est procédé à l'élection du Bureau après que les pouvoirs des Représentants et Suppléants ont été vérifiés. Les Présidents des groupes politiques de l'Assemblée peuvent, sur invitation du Président, assister aux réunions du Bureau.

2. *La Commission Permanente.* La Commission Permanente comprend le Président de l'Assemblée, les six Vice-Présidents et les Présidents des commissions générales qui en sont membres de droit et un nombre de membres fixé par l'Assemblée. La répartition des sièges et la nomination des membres sont soumises aux règles prévues à l'article 40 ci-après.

Les Présidents des groupes politiques de l'Assem-

blée peuvent, sur invitation du Président, assister aux réunions.

3. Les candidatures aux sièges des commissions sont adressées au Bureau qui soumet à l'Assemblée des propositions pour la composition des dites commissions, propositions qui tiennent compte d'une représentation équitable des États membres et des tendances politiques.

En cas de contestation portant sur un ou plusieurs sièges d'une commission, l'Assemblée décide par scrutin secret.

4. *Groupes.* Les représentants peuvent s'organiser en groupes par affinités politiques. Les groupes sont constitués après remise au Président de l'Assemblée d'une déclaration de constitution contenant la dénomination du groupe, la signature de ses membres et l'indication de son Bureau.

Cette déclaration est notifiée à l'Assemblée lors de la séance suivant la remise de cette déclaration.

Nul ne peut figurer sur la liste de plusieurs groupes. Le nombre minimum des membres nécessaires à la constitution d'un groupe est fixé à 10. »

L'Assemblée renvoie cette motion à la commission d'organisation.

L'Assemblée décide de constituer la commission d'organisation comme suit :

Belgique : MM. Bohy, Struye;
 France : MM. Charpentier, Jaquet, Mutter;
 République Fédérale d'Allemagne : MM. Becker, Kopf, Schmid;
 Italie : MM. Azara, Montini, Treves;
 Luxembourg : M. van Kauenbergh;
 Pays-Bas : MM. van der Goes van Naters, Schmal;
 Royaume-Uni : Sir Robert Boothby, MM. Hutchison, Thomson.

**4. Rapport du Bureau de l'Assemblée
sur la nomination du Greffier de l'Assemblée**

Sur la proposition du Président, l'Assemblée décide de considérer la motion (Doc. 1) de M. Morrison, rédigée comme suit :

« L'Assemblée,

Considérant que le Greffier de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale doit être nommé par l'Assemblée et être responsable devant elle;

Considérant l'importance de cette nomination pour l'efficacité du travail de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale,

Ajourne sa décision sur la nomination d'un Greffier à la prochaine session de l'Assemblée afin que le Bureau puisse présenter un rapport sur cette question en liaison avec la commission d'organisation, et

Décide que, dans l'intervalle et jusqu'à la prochaine session seulement, le Président de l'Assem-

blée, de concert avec le Président de la commission d'organisation, prenne des dispositions temporaires pour assurer le secrétariat de l'Assemblée. »

comme une motion préjudicielle et de lui appliquer les dispositions de l'article 32 du Règlement de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.

Interviennent : MM. Morrison, Mollet, Margue, Rolin, Mollet, Margue, Montini.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Intervient : MM. Margue, Kopf, de Menthon, Mollet.

5. Date de la prochaine séance

L'Assemblée laisse au Bureau le soin de fixer la date, l'heure et l'ordre du jour de sa prochaine séance.

La séance est levée à 12 h. 45.

APPENDIX

Names of Representatives or Substitutes who signed the register of attendance ¹.

MM. Azara
Basile (Badini Confalonieri)
Janssen (Beaufort)
 Becker
 Bettiol
 Boggiano Pico
 Bohy
 Sir Robert Boothby
 M. Bruins Slot
 Miss Burton
 Sir David Campbell
 M. *de la Vallée Poussin*
 (van Cauwelaert)
 Visc. *Stonehaven* (Lord Ches-
 ham)
 MM. *de Kinder* (Dehousse)
de Félice (Delbos)
 Edwards
 Erler
 Fens
 Fletcher-Cooke
 van der Goes van Naters

MM. Haasler
Jenkins (Lord Henderson)
 Heyman
 Hutchison
 Jaquet
 van Kauwenbergh
 Kiesinger
Krieger (Koenig)
 Kopf
 Korthals
 Lord Layton
 MM. Lemaire
Höfler (Lenz)
 Leverkuehn
 Lucifero
 Lütkens
 Margue
 Mellish
 de Menthon
 Mollet
 Montini
 Morrison

ANNEXE

Liste des Représentants ou Suppléants ayant signé le registre de présence ¹.

MM. *Janssens* (Motz)
Silvandre (Moutet)
 Nacucchi
 Paget
 Perrier
Charpentier (Pezet)
 Miss Pitt
 MM. *Hellwig* (Pünder)
 Radius
 Mme Rehling
 MM. Rolin
 Santero
 Schmal
 Schmid
 Mme Schroeder
 MM. Schütz
 Smithers
 Spallicci
 von Spreti
le Hodey (Struye)
 Thomson
Matteotti (Treves)

The following Representatives were excused attendance:

MM. Benvenuti
 Canevari
 Chaban-Delmas
 Cingolani
 Codacci Pisanelli
 Daladier
 De Vita
 Galletto

MM. Gerstenmaier
 Gonella
 Kalbitzer
 Kapteijn
 von Merkatz
 Mommer
 Mutter
 Noel-Baker

Les Représentants dont les noms suivent se sont excusés.

MM. Oakshott
 Pernot
 Plaisant
 Reynaud
 Schaus
 Senghor
 Teitgen

1. The names of Substitutes replacing Representatives absent are printed in italics, the names of the latter being given in brackets.

1. Sont indiqués en italique les noms des Suppléants ayant remplacé les Représentants absents, dont les noms figurent entre parenthèses.